



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AGNÈS BUZIN NE RÉPOND PAS À L'URGENCE DANS LES HÔPITAUX

C'est par une annonce officielle, cet après-midi, que la ministre des Solidarités et de la Santé prétend solutionner la crise qui traverse les hôpitaux et particulièrement les services d'urgences.

Les fuites des mesures qui seront annoncées, largement répandues dans la presse, ne satisfont pas les professionnels.

La CGT continue d'exiger des gestes forts du gouvernement qui doit entendre la colère des personnels et la détresse de la population dans les régions qui sont désertées par les services publics et reste prête à discuter de mesures organisationnelles ; mais, faut-il, pour cela, qu'il y ait dialogue social !

Ces mesures ne pourront pas répondre à l'urgence car leur impact sera visible à moyen terme.

La CGT porte l'évidente nécessité de desserrer l'étau financier qui étouffe les hôpitaux par l'augmentation au moins à 5% de l'ONDAM dans le PLFSS. L'abrogation immédiate de la taxe sur les salaires doit permettre d'atteindre immédiatement cet objectif qui doit financer l'arrêt des fermetures de lits, l'embauche des personnels indispensables à la prise en charge de la population et les revalorisations salariales qui redonnent de l'attractivité aux métiers de la santé.

La CGT sera présente cet après-midi au ministère, lors de la présentation du plan Buzin, et portera les revendications des agents hospitaliers et de tous les professionnels de la Santé et de l'action Sociale.

Nous notons une inflexion du gouvernement, mais il faut des personnels pour que l'arrêt de la fermeture des lits soit une réalité. La nécessité d'embauche est criante pour rendre crédible des annonces qui ne répondront pas non plus à l'urgence de la création d'emplois dans les EHPADS.

Seul le rapport de force permettra de faire céder le gouvernement.

La CGT appelle à la manifestation et l'action sur tout le territoire et, à Paris, ce mercredi 11 septembre, place d'Italie, à 13 heures, pour obtenir une vraie revalorisation de l'ONDAM hospitalier dans le PLFSS à 5 % minimum.

Montreuil, le 9 septembre 2019